

BENAMIN[®] EXPECTORANS ad us. vet.

Sirop pour chevaux et chiens

Diphenhydraminum, Ammonii chloridum, Levomentholum

fr Notice d'emballage

Information pour les détenteurs d'animaux

Information professionnelle destinée au personnel médical, voir www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Benamin Expectorans ad us. vet., sirop pour chevaux et chiens

3. Substances actives et autres composants

1 ml de sirop contient :

Substances actives :

Chlorhydrate de diphenhydramine	2.67 mg
Chlorure d'ammonium	26 mg
Lévomenthol	0.22 mg

Excipient :

Acide citrique monohydraté	2.16 mg
----------------------------	---------

Sirop limpide de couleur rouge foncé avec une odeur framboisée légèrement mentholée pour administration orale

4. Indications

Sirop contre la toux pour chevaux et chiens

Pour le traitement symptomatique des toux d'irritation, des spasmes bronchiques (asthme), des bronchites, des laryngites, des pharyngites, des trachéites ainsi qu'en thérapie de soutien lors de pneumonies

Benamin Expectorans contient une combinaison de chlorhydrate de diphenhydramine et d'agents expectorants. Le chlorhydrate de diphenhydramine est un antihistaminique et possède, en plus de son effet anti-allergique, des propriétés bronchospasmodiques, bronchodilatatrices ainsi que sédatives sur le système nerveux central. Il combat ainsi les toux sèches et productives. Benamin Expectorans aide à liquéfier et libérer les sécrétions bronchiques visqueuses et en facilite l'expectoration. Le produit lutte contre les symptômes d'engorgement accompagnant souvent la toux et réduit la congestion des muqueuses bronchiques et nasales. L'animal se calme rapidement. Le médicament possède un effet sédatif sur le système nerveux central.

5. Contre-indications

Maladies cardiovasculaires

6. Effets indésirables

Une somnolence, une chute de la tension artérielle et des étourdissements peuvent survenir.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Cheval et chien

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Cheval : 15 – 30 ml 2 x par jour

Chien : 2.5 – 5 ml toutes les 2 – 3 heures

Mesurette incluse

9. Conseils pour une administration correcte

Aucun

10. Temps d'attente

Ne pas utiliser chez les équidés destinés à la production de denrées alimentaires.

11. Conditions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Protéger de la lumière.

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le flacon.

12. Mises en garde particulières

Aucune

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

22.07.2020

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Flacon en verre avec 100 ml de contenu avec bouchon à vis et mesurette dans un carton

Flacon en PET avec 500 ml de contenu avec bouchon à vis et mesurette dans un carton

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 36'061

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.